

Concertation préalable  
**9 NOV. > 7 DÉC.  
2022**

# DOSSIER DE CONCERTATION

## Création d'un Pôle d'Échanges Multimodal à Domène

# Préambule

La création à Domène d'un Pôle d'Échanges Multimodal, composé d'une halte ferroviaire et d'aménagements de mobilité et d'espace public, constitue un projet majeur pour le développement des mobilités de l'est de la région grenobloise.

**Son objectif principal est d'apporter aux habitants et aux actifs travaillant dans ce secteur, une alternative attractive et performante à la voiture individuelle pour les déplacements du quotidien. Le projet bénéficiera du renforcement de la desserte ferroviaire tel que prévu dans la mise en place d'un service express métropolitain (SEM) de type « RER », avec à terme une desserte au quart d'heure en période de pointe, et à la demi-heure en période creuse.**

Les bénéfices attendus de ce projet sont multiples: en réduisant la part de la voiture dans les trajets du quotidien, ce projet permettra de réduire la pollution de l'air, les émissions de gaz à effet de serre, et la congestion. Les usagers du pôle d'échanges gagneront aussi du temps et du confort pour leurs déplacements.

Ce projet contribuera ainsi à améliorer la qualité de vie des habitants de Domène, des communes voisines et, plus globalement, de l'ensemble de l'aire grenobloise.

Il se veut aussi exemplaire en termes d'insertion urbaine, d'aménagements paysagers et de services proposés, pour permettre aux usagers de profiter pleinement de ce nouvel espace.



# Sommaire

## p4 La concertation préalable

- Un dispositif participatif
- Une procédure réglementaire
- Des modalités spécifiques

## p5 Le contexte

- Qu'est-ce qu'un Pôle d'Échanges Multimodal ?
- Pourquoi créer un Pôle d'Échanges Multimodal ?
- Les bénéfices attendus du projet
- Un projet structurant
- Une démarche engagée depuis plusieurs années

## p8 Périmètre de la concertation

## p9 L'objet de la concertation : le Pôle d'Échanges Multimodal

- Le PEM = une partie ferroviaire + une partie espace public
- Zoom sur la partie ferroviaire
- Zoom sur la partie espace public

## p17 L'accès au pôle d'échanges

- Pour les piétons et les cycles
- Pour les usagers des transports en commun
- Pour les voitures

## p18 Les modalités de mise en œuvre

- Les coûts prévisionnels et le financement du PEM
- Les partenaires du projet
- Le calendrier prévisionnel

# Éditos

Le Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG) est engagé de longue date dans une ambitieuse politique de multimodalité avec un objectif clair : favoriser le changement de mode de déplacement des habitants du grand territoire en leur proposant des solutions simples et efficaces pour sortir des congestions, diminuer la pollution et gagner du temps de trajet. De la voiture individuelle aux transports en commun, en passant par le vélo, le covoiturage et le train, le SMMAG connecte tous les modes de transport entre eux et les rend complémentaires.

Le futur Pôle d'Échanges Multimodal de Domène s'inscrit précisément dans cette démarche avec la création de 100 places de stationnement pour les voitures, 100 supplémentaires pour les vélos, tout en réalisant de nouveaux arrêts bus et de covoiturage, en apportant le service MVélo+ avec ses vélos jaunes ou encore en construisant un parcours piétons de qualité. Et ce, tout en ayant le souci de soigner l'insertion paysagère et la qualité des espaces publics végétalisés.

Ce Pôle d'Échanges Multimodal sera au service du futur RER Métropolitain reliant Grenoble à Brignoud avec à terme plus de trains pour plus de confort et d'efficacité.

Au total, ce sont plus de 13 millions d'euros qui seront investis par les différents partenaires publics pour une ouverture à horizon 2027.

Vous l'aurez compris, il s'agit d'un projet majeur pour améliorer nos déplacements au quotidien. C'est tout le sens du travail conduit par le SMMAG.

**M. Sylvain LAVAL,**  
*Rășădăntădă'NĴNĴĜ*

La réouverture de la gare ferroviaire de Domène s'inscrit au cœur d'un projet plus vaste, de création d'un Pôle d'Échanges Multimodal (PEM), dont l'objectif est de renforcer les connexions entre le cœur de la métropole Grenobloise et la vallée du Grésivaudan.

La mise en œuvre de ce PEM permettra de proposer une offre de transports variée (piétons, vélos, bus, etc.), et de répondre de façon cohérente aux enjeux de mobilité et d'intermodalité.

La création de ce nouveau point d'arrêt permettra d'accroître l'usage du train et de développer la part du ferroviaire pour les transports du quotidien. Ce projet cherche donc à offrir la possibilité de réaliser des déplacements rapides et faciles en conciliant les usages de mobilité, tout en s'adaptant aux évolutions urbaines.

Ce projet de PEM est porté, en commun, par le SMMAG, pour la partie urbaine, et SNCF Gares & Connexions pour la partie ferroviaire, en lien avec l'ensemble des financeurs (État, Région et SMMAG) et acteurs du territoire.

Conjointement portée avec le SMMAG, cette étape de concertation préalable doit permettre de partager les objectifs et recueillir vos avis sur les aménagements futurs qui sont envisagés.

**M<sup>me</sup> Sandrine AZEMARD,**  
*Direcțrice ARegională de AĜare AŪRĂ AĈĜĂ  
'NĈĂĜăre A AĈonhăiôn'*

L'ouverture d'un point d'arrêt du train à Domène est en quelque sorte un événement, tant la mobilité représente un enjeu pour tous aujourd'hui et pèse dans les budgets des ménages.

Je vous encourage donc à participer activement à cette concertation, sans brider aucune idée, pour qu'ensemble nous allions, sur des rails, plus loin dans la concrétisation de ce projet !

**M. Chrystel BAYON,**  
*NĴăre AĉĂDôně*





# La concertation préalable

## Un dispositif participatif

La concertation préalable a pour objectif d'informer et de recueillir les avis de toutes les personnes concernées par le projet (habitants, associations, usagers...), avant toute prise de décision par les autorités publiques.

## Une procédure réglementaire

Le SMMAG et SNCF Gares & Connexions, en partenariat avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Grenoble-Alpes Métropole, l'État, le Département de l'Isère et la commune de Domène, ont décidé d'engager une concertation préalable sur le projet de création du Pôle d'Échanges Multimodal de Domène.

Cette concertation préalable est organisée au titre des articles L103-2 et suivants du code de l'urbanisme.



### Article L.103-2 du code de l'urbanisme

« Font l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées [...] les projets et opérations d'aménagement ou de construction ayant pour effet de modifier de façon substantielle le cadre de vie, notamment ceux susceptibles d'affecter l'environnement, au sens de l'article L.122-1 du code de l'environnement, ou l'activité économique, dont la liste est arrêtée par décret en Conseil d'État. »

## Des modalités spécifiques

Les modalités de cette concertation ont été définies en lien avec SNCF Gares & Connexions, en accord avec tous les partenaires du projet. Elles ont été délibérées par le comité syndical du SMMAG en date du 22 septembre 2022.

## Quand ?

La concertation se déroule du 9 novembre au 7 décembre 2022.

## S'informer

Rendez-vous dans l'un des 9 lieux ci-dessous, où un dossier de concertation vous permet de découvrir toutes les facettes du projet :

- mairies de Domène, Le Versoud, Revel, Saint-Jean-Le-Vieux, Montbonnot-Saint-Martin, Saint-Ismier, Murianette et Biviers;
- siège du SMMAG, 3 rue Malakoff à Grenoble.

Ce dossier de concertation, ainsi que toutes les informations relatives à la concertation sont également disponibles sur :

[www.smmag.fr](http://www.smmag.fr).

## S'exprimer

- en ligne sur [www.smmag.fr](http://www.smmag.fr);
- sur les registres papier qui sont mis à votre disposition dans les lieux de concertation pour recueillir vos avis et suggestions;
- par courrier au Président du SMMAG, Monsieur Sylvain Laval (3 rue Malakoff, 38000 Grenoble), en précisant en objet: « Concertation sur la création d'un Pôle d'Échanges Multimodal à Domène ».



### UNE RÉUNION POUR ÉCHANGER

À Domène, salle de l'Escapade,  
le 1<sup>er</sup> décembre 2022 de 18 h 30 à 20 h 30.

# Le contexte

## Qu'est-ce qu'un Pôle d'Échanges Multimodal ?

Il s'agit d'un lieu permettant aux usagers de passer facilement et rapidement d'un mode de transport à l'autre pour se déplacer.

Le Pôle d'Échanges Multimodal de Domène a ainsi pour objectifs :

- d'offrir aux usagers des solutions de mobilités et des services pour rendre leurs déplacements plus rapides, plus sûrs et plus confortables ;
- de permettre aux usagers de passer rapidement et confortablement d'un mode de transport à un autre ;
- de proposer des espaces publics de qualité qui profiteront à tous.



## Pourquoi créer un Pôle d'Échanges Multimodal ?

### Aujourd'hui, une offre peu incitative :

- les habitants de Domène et des environs qui souhaitent prendre le train pour se rendre dans l'agglomération grenobloise doivent se rendre à la gare de Lancey ou de Gières ;
- pour se rendre au centre de Grenoble, il est aussi possible de prendre un car (ligne X02) ou un bus urbain (ligne 15).

Cependant les offres actuelles sont peu attractives, et de nombreuses personnes privilégient donc l'usage individuel de la voiture pour leurs déplacements quotidiens. Ainsi, près de 80 % des déplacements réalisés entre le territoire du Grésivaudan et celui de la Métropole (tous motifs confondus) sont réalisés en voiture.

*(source : enquête mobilité certifiée CEREMA 2019/2020)*

### Demain, une offre attractive et large :

- **une nouvelle halte ferroviaire à Domène** permettra d'accéder à des liaisons en train fréquentes (desserte type RER prévue au quart d'heure en période de pointe (de 7h à 9h et de 16h à 19h) et à la demi-heure en période creuse) ;
- **un parking-relais** facilement accessible pour déposer sa voiture sera aménagé ;
- **des correspondances rapides et confortables** entre le train, les cars et bus seront assurées ;
- **de nouveaux services de mobilité** seront proposés (co-voiturage, dépose-minute, consigne vélos...);
- **le stationnement des vélos** sera abrité et sécurisé ;
- **les cheminements** seront aménagés pour être accessibles à tous, notamment aux personnes à mobilité réduite.

Ainsi les usagers pourront au gré de leurs besoins passer facilement et rapidement d'un mode de transport à l'autre, sans utiliser la voiture individuelle, pour se rendre dans l'agglomération grenobloise.



**Un pôle d'échanges** est un lieu d'articulation des réseaux de transport qui vise à faciliter les pratiques intermodales entre différents modes de déplacements.

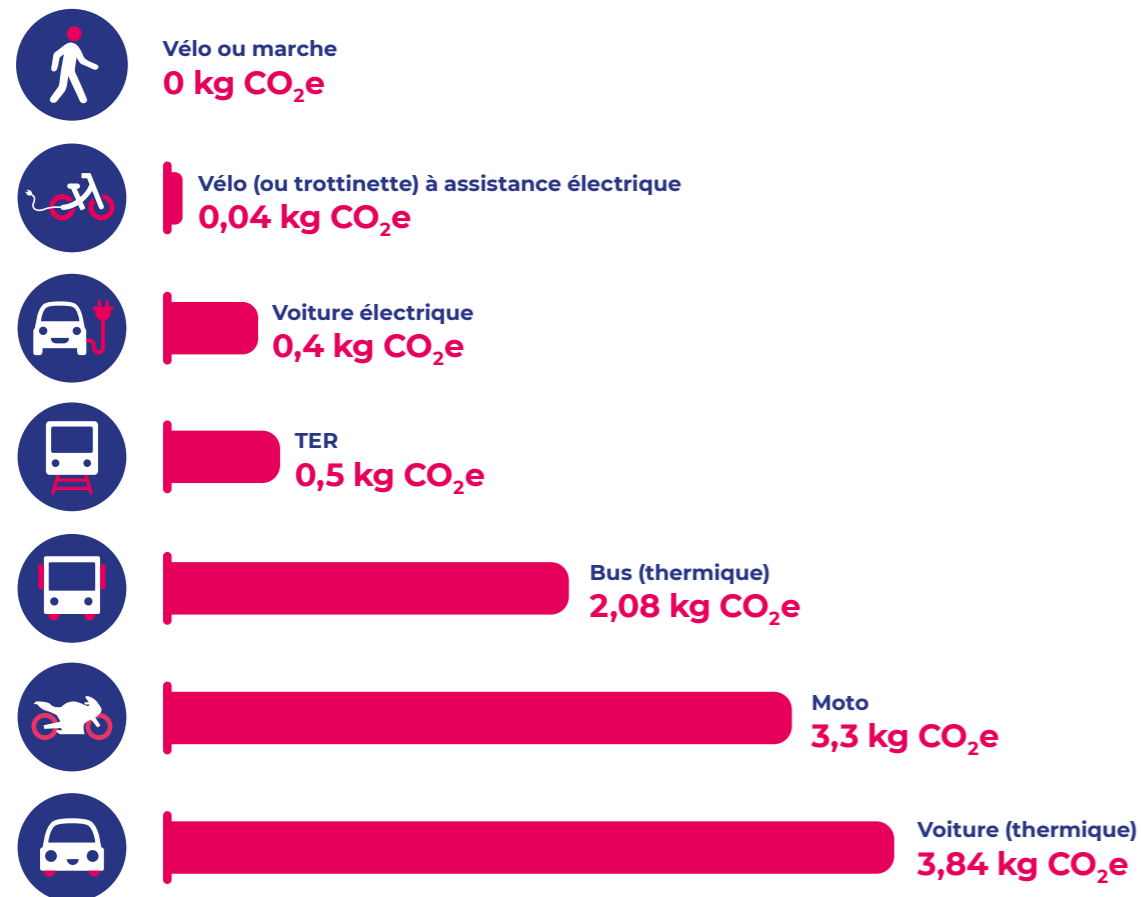
Les pôles d'échanges peuvent assurer, par leur insertion urbaine, un rôle d'interface entre la ville, les infrastructures de transport et les services de mobilité.

# Le contexte

## Les bénéfices attendus du projet

### Une action concrète contre le réchauffement climatique

Pour information, une personne émet pour un trajet de 20 km, en fonction de son mode de transport :

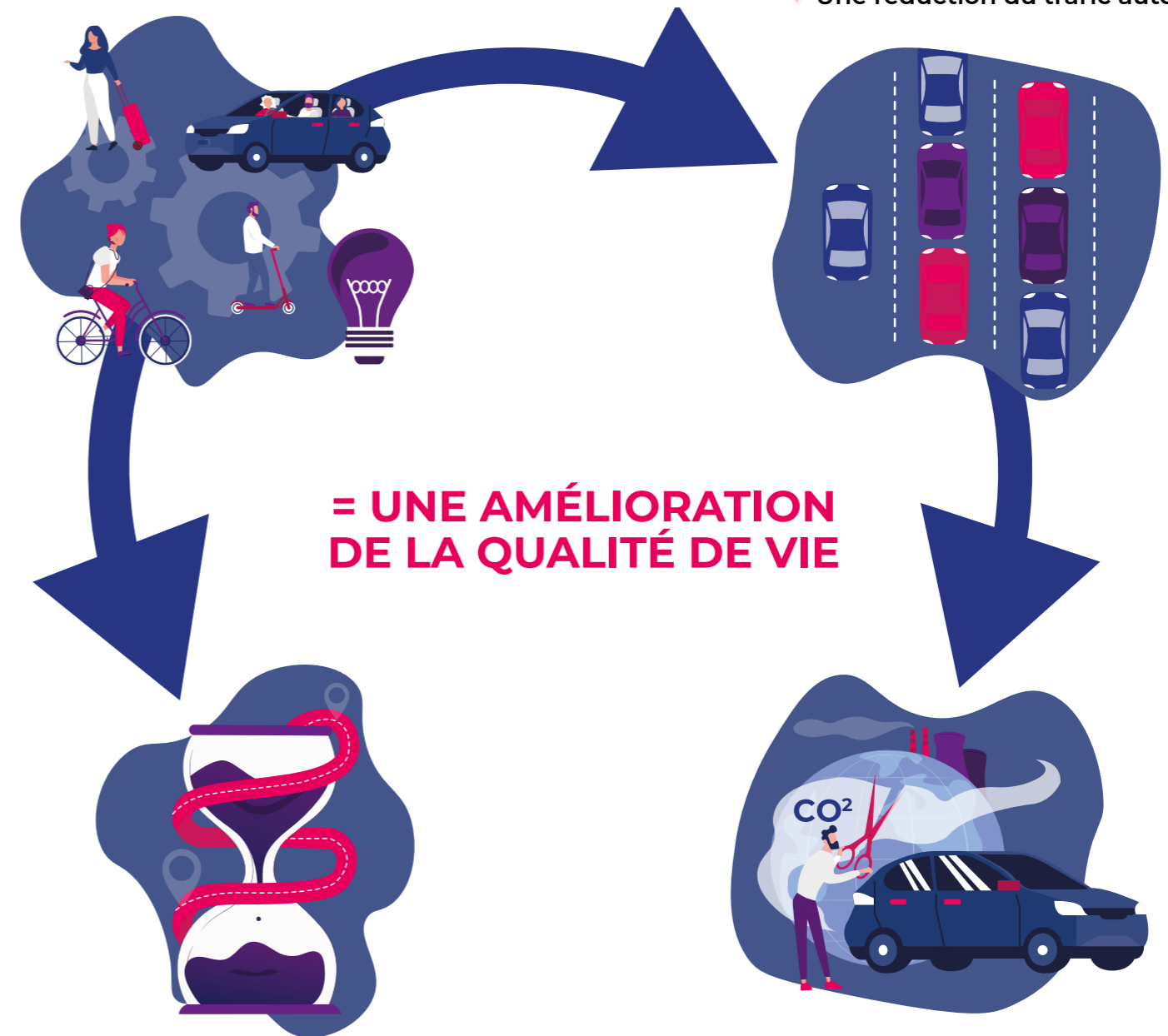


Source: <https://monimpacttransport.fr>  
Équivalent CO<sub>2</sub> par personne en France. Sont incluses les émissions directes, et la production et distribution de carburant et d'électricité. La construction des véhicules (voitures, vélo, batterie, train, avion...) et des infrastructures (routes, rails, aéroports...) n'est pas incluse.

## Le PEM offrira

• Une alternative aux déplacements en voiture vers l'agglomération grenobloise

• Une réduction du trafic automobile



• Un gain de temps dans les déplacements quotidiens (notamment domicile - travail et domicile - études)

• Une réduction de la pollution de l'air et des émissions de gaz à effet de serre

## ACTION 9.1 FIABILISER ET AMÉLIORER LES DESSERTES FERROVIAIRES, EN TANT QU'ARMATURE DU RÉSEAU DE TRANSPORTS COLLECTIFS


 Desserte ferroviaire  
 © SMTC

Les déplacements d'échanges entre le cœur de la métropole et la grande région grenobloise représentent la plus grande part des kilomètres parcourus au volant d'une voiture. Ces flux sont responsables de 60 % des émissions de gaz à effet de serre liées à la mobilité quotidienne des habitants et génèrent de la pollution. Ils sont aussi source de nombreux engorgements routiers, et in fine, d'une perte d'attractivité de la métropole.

Pour répondre à ces besoins de déplacements, qui sont longs et canalisés dans les principales vallées d'accès au cœur de la métropole, le train apparaît comme un mode de transport efficace pour générer du report modal. Les objectifs pour le SMTC sont la fiabilisation et le développement des dessertes ferroviaires du territoire.

### RÉALISATIONS PRÉVUES SUR LA PÉRIODE 2018-2023

- ▶ Améliorer les connexions entre l'offre ferroviaire et les autres transports collectifs structurants (tramway, Chronobus...);
- ▶ Relancer le groupe de travail sur l'étoile ferroviaire grenobloise (EFG);
- ▶ Pérenniser la ligne ferroviaire Grenoble-Gap et préserver la possibilité de créer une halte à Champ-sur-Drac;
- ▶ Offrir une desserte TER de type « RER » pour le bassin de vie grenoblois, avec pour objectifs :
  - Une desserte diamétralisée entre Rives et Brignoud, c'est-à-dire sans avoir besoin de faire une correspondance pour effectuer le trajet Rives-Brignoud;
  - Une offre au ¼ d'heure en heures de pointe entre Rives et Brignoud;
  - Une offre à la demi-heure, en heures de pointe entre Grenoble et Cllelles;
  - La desserte systématique de toutes les gares et haltes entre Rives et Brignoud d'une part, et Grenoble et Cllelles d'autre part.

Cela nécessite de fiabiliser et améliorer la desserte périurbaine de l'étoile ferroviaire, avec notamment le déplacement de la halte de Pont-de-Claix à Pont-de-Claix - l'Étoile, la mise en service du terminus périurbain de Brignoud et le confortement de la halte d'Échirolles.

### RÉALISATIONS PRÉVUES SUR LA PÉRIODE 2024-2030

- ▶ Fiabiliser et améliorer la régularité et la ponctualité de la desserte quotidienne entre les centres de Lyon et de Grenoble, avec notamment l'aménagement des 3e et 4e voies entre Grenoble et Moirans;
- ▶ Créer une halte ferroviaire à Domène, et préserver la possibilité, à plus long terme, de créer des haltes à Saint-Martin-d'Hères et Eybens.



### RESPONSABLES DE LA MISE EN ŒUVRE

SMTC, Région Auvergne-Rhône-Alpes pour l'amélioration des connexions entre le réseau ferroviaire et les autres réseaux de transports collectifs  
 État, Région, SNCF Réseau et SNCF Mobilités pour la fiabilisation de l'offre ferroviaire et l'amélioration des dessertes en lien avec le SMTC, Grenoble-Alpes Métropole, le Département et les autres autorités organisatrices de la mobilité à l'échelle du bassin de vie grenoblois



### CE QUI RESSORT DES DÉBATS

« Pour une offre ferroviaire stratégique participant à l'attractivité économique du territoire, il faut renforcer et fiabiliser l'offre actuelle ».  
 Atelier des acteurs économiques et sociaux

« Augmenter la fréquence des lignes notamment dans le Sud de la métropole ! ».  
 Plateforme web participative

« Des travaux importants sur les voies et les quais sont à inscrire pour améliorer le fonctionnement et la fiabilité des TER ».  
 Réseau des Conseils de Développement

## Un projet structurant

### Un projet inscrit au Plan de Déplacements Urbains...

La création du PEM de Domène est l'une des actions structurantes inscrites au sein du **Plan de Déplacements Urbains (PDU) approuvé par le SMMAG le 7 novembre 2019.**

Face aux enjeux environnementaux, économiques et sociaux, le PDU vise à réduire les distances parcourues en voiture tout en répondant à l'accroissement de la demande de mobilité liée aux perspectives d'évolution et des emplois à l'échelle de la grande région grenobloise. Cela se traduit notamment par une amélioration des connexions entre les principales centralités du territoire, pour permettre un accès pour tous aux pôles d'emplois, d'équipements et de services par des modes alternatifs à l'automobile individuelle. L'amélioration de la performance et de la fiabilité des transports collectifs et de l'intermodalité, le développement du covoiturage et des parkings-relais... concourent à cet objectif.

Ainsi la création de la halte ferroviaire de Domène est l'une des réalisations prévues par le PDU sur la période 2024-2030, au sein de l'action 9.1 du PDU « *fiabiliser et améliorer les dessertes ferroviaires, en tant qu'armature du réseau de transport collectif* ».

### ... et dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Le projet de création du PEM de Domène a été pris en compte dans le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal métropolitain (PLUI), approuvé par Grenoble-Alpes Métropole le 20 décembre 2019.

Ainsi, dans le PLUI, des emplacements réservés ont été prévus pour permettre la réalisation de ce projet.

Néanmoins pour permettre la réalisation du projet, une modification du PLUI devra être conduite prochainement pour faire évoluer le zonage et ouvrir une partie de la zone AU.

## Une démarche engagée depuis plusieurs années

L'ancienne gare de Domène avait été fermée en 1996 (ainsi que les gares de Lancey (réouverte en 2005), Tencin et Le Cheylas), dans le but d'améliorer les temps de parcours et la robustesse des liaisons entre Grenoble et Chambéry.

L'évolution des flux et des pratiques de mobilité a néanmoins rapidement fait réapparaître le besoin de remettre en place une desserte ferroviaire dans le secteur.

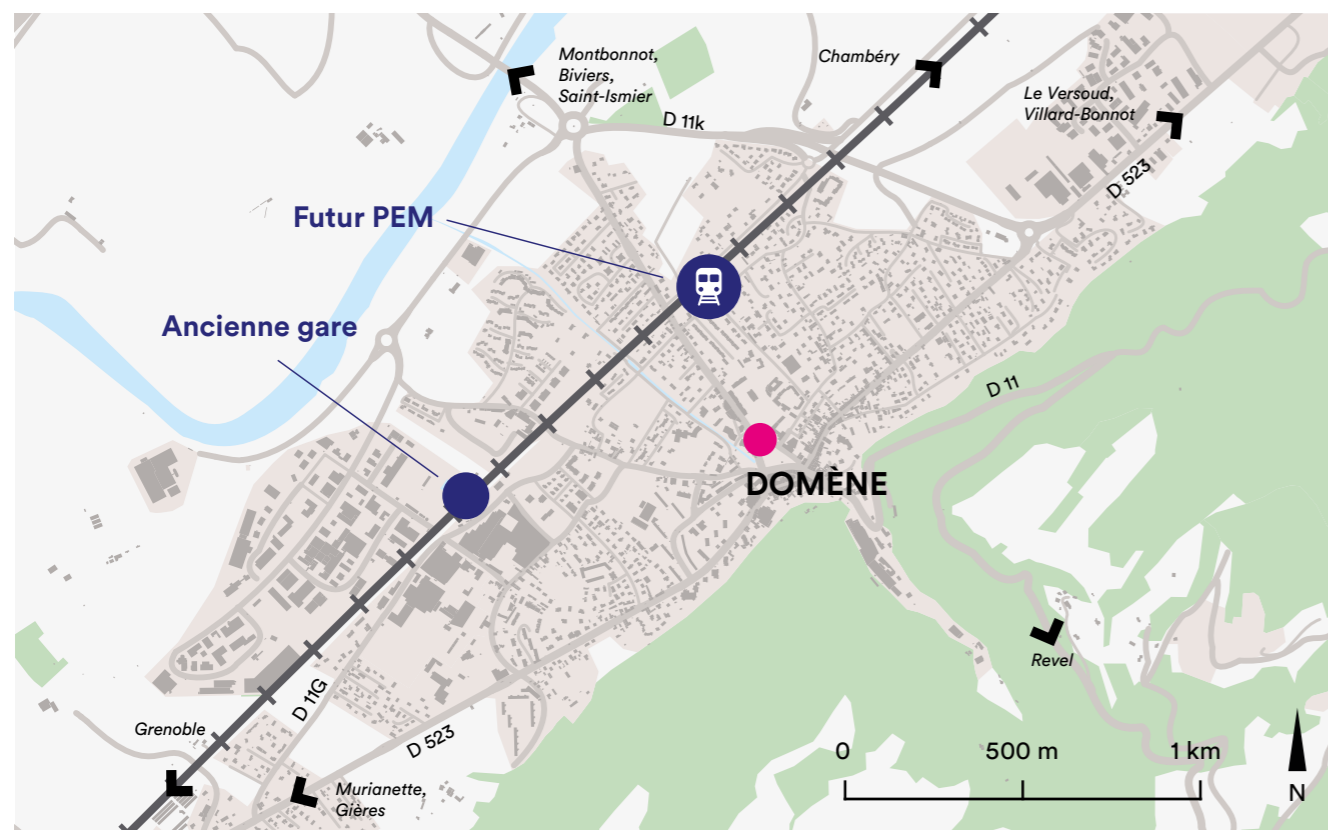
Cependant, le périmètre de protection des risques technologiques lié à l'entreprise SOBEGAL englobe l'ancienne gare, et en interdit sa réouverture.

Des études conduites en 2002 sur un schéma d'organisation du réseau de gares de la Région, ont permis d'identifier **une nouvelle localisation (à l'angle des rues Marius Charles et des Brassières), proche du centre de Domène et des secteurs d'urbanisation de la commune.**

C'est l'étude d'exploitation réalisée par SNCF Réseau en 2019-2020, sur l'ensemble de l'Étoile Ferroviaire Grenobloise, qui a permis de vérifier la faisabilité d'ajouter la desserte d'une gare supplémentaire à l'horizon 2026 - 2027 sur la ligne Grenoble - Chambéry.

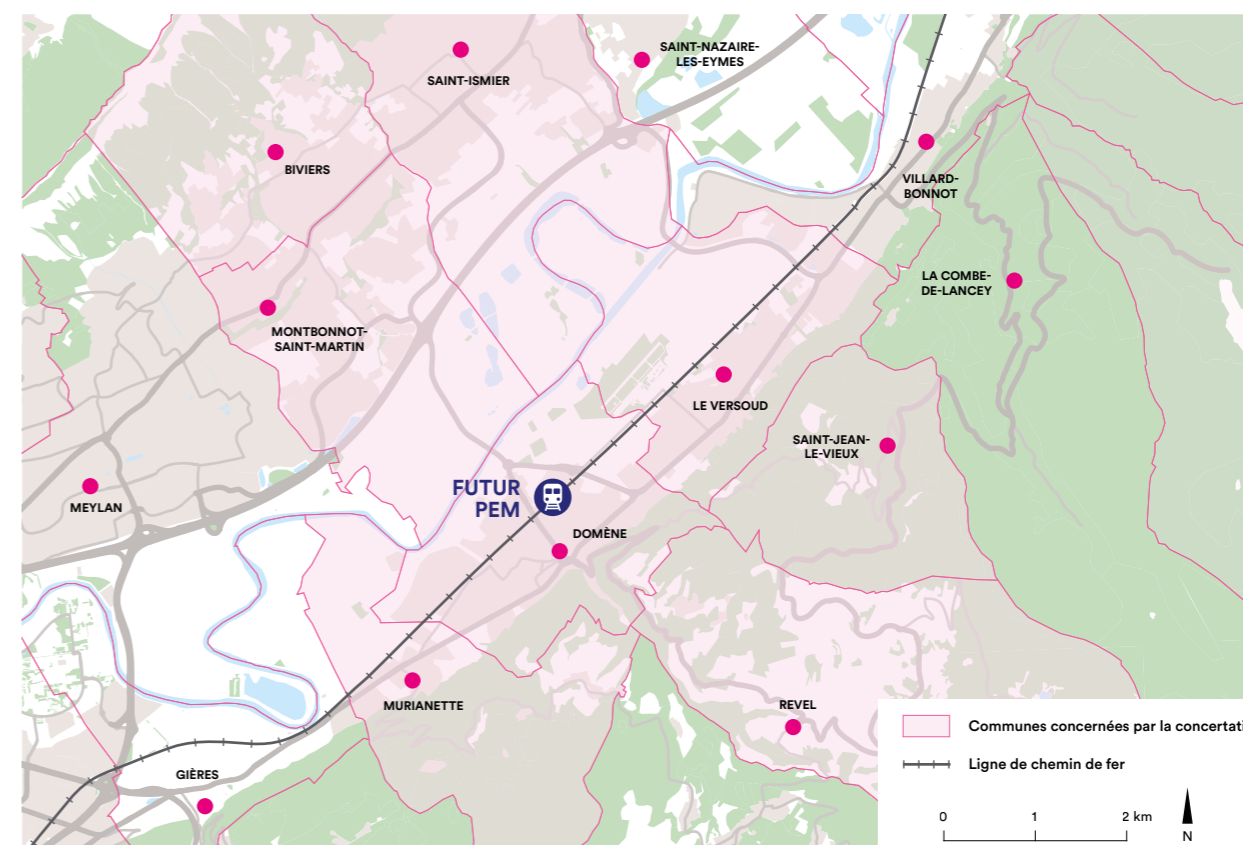
Par ailleurs, dans le cadre du projet de l'Étoile Ferroviaire Grenobloise porté par un large partenariat (État, Région, SNCF Réseau, Département de l'Isère, SMMAG, Grenoble-Alpes Métropole, Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, Communauté de Communes Le Grésivaudan), il est prévu à l'horizon 2027 d'assurer des liaisons tous les quarts d'heures aux périodes de pointe entre Grenoble et Brignoud.

Il s'agira de la mise en place de la 1<sup>ère</sup> étape du service express métropolitain ferroviaire de type « RER » de l'aire grenobloise.



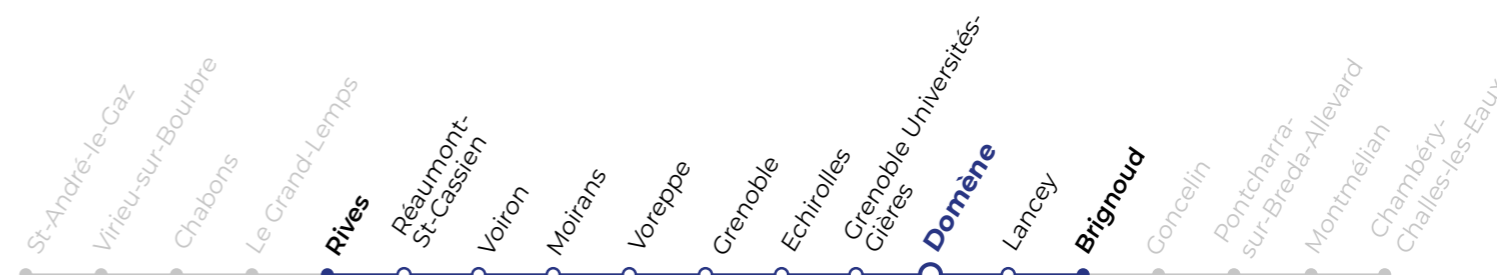
# Périmètre de la concertation

Le PEM, situé sur la commune de Domène, est attractif pour tous les habitants et toutes les personnes se rendant sur la commune, mais aussi pour ceux des communes limitrophes. C'est pour cette raison que la concertation est aussi conduite sur les communes de Le Versoud, Revel, Saint-Jean-le-Vieux, Montbonnot-Saint-Martin, Saint-Ismier, Murianette et Biviers.



### Objectif de l'Étoile Ferroviaire Grenobloise:

4 trains par heure en heure de pointe  
2 trains par heure en période creuse





# L'objet de la concertation: le Pôle d'Échanges Multimodal

**Le PEM =  
une partie ferroviaire  
+ une partie espace public**

Le PEM est composé de deux parties:

**PARTIE FERROVIAIRE:**

la halte ferroviaire comprend principalement la construction:

- de deux quais ferroviaires avec leurs équipements;
- de moyens d'accès aux quais, y compris une passerelle et des ascenseurs.

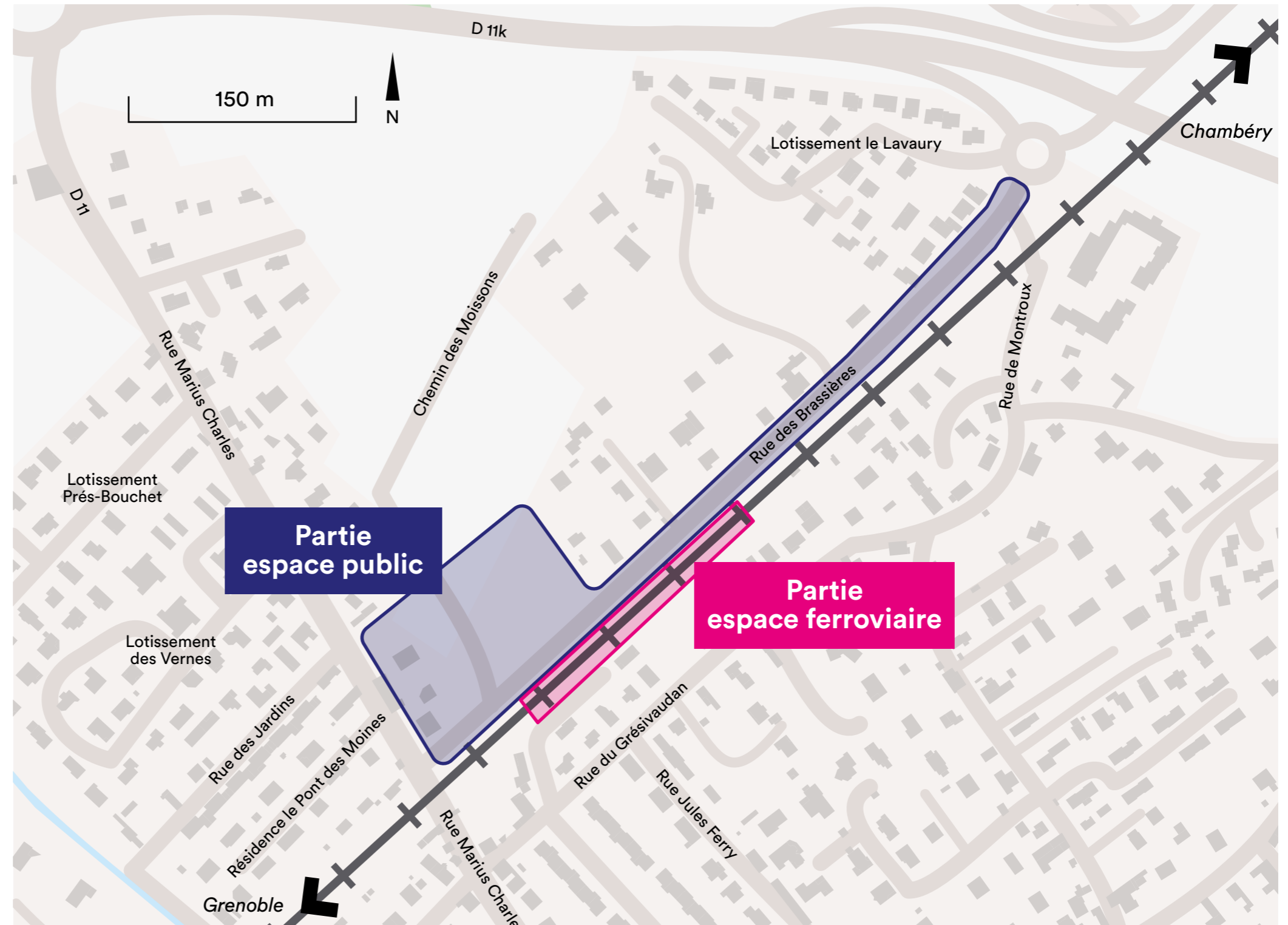
**PARTIE ESPACE PUBLIC:**

les aménagements de mobilités et d'espace public comprennent principalement l'aménagement:

- d'un parking avec des services pour les usagers (autopartage, covoiturage, dépose-minute, bornes de recharge électrique);
- d'un parvis piétons et cycles entre le parking et la voie ferrée;
- de lieux d'attente pour les usagers, équipés de services;
- de nouveaux arrêts de bus, d'une consigne et d'arceaux pour le stationnement des vélos;
- d'une reconfiguration de la rue des Brassières.



**Un objectif prioritaire:**  
favoriser l'intermodalité



## Zoom sur la partie ferroviaire

La future halte ferroviaire sera composée de deux quais latéraux. Une passerelle permettra de passer d'un quai à l'autre, depuis le parvis situé à l'ouest des voies ferrées.

Tous les aménagements prendront bien en compte les normes de mise en accessibilité prévues par la réglementation.

### Point d'avancement des études de la partie ferroviaire

Une étude préliminaire a été réalisée par SNCF Réseau en 2020-2021 pour définir les caractéristiques des aménagements à mettre en œuvre. Elle a permis de définir l'implantation des quais et la localisation de la passerelle en fonction des contraintes techniques propres au site et aux installations ferroviaires existantes.

Après analyse des avantages et inconvénients de chacune des localisations, il en est ressorti le choix d'une implantation face au PEM.

Après cette concertation, les études d'avant-projet seront poursuivies par SNCF Gares & Connexions.

### Les quais

2 quais latéraux seront réalisés, avec les dimensions suivantes:

- longueur: 218 mètres;
- hauteur: 0,55 mètre;
- largeur: 2,50 mètres au minimum.

Ces dimensions permettent une accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Elles sont compatibles avec le type de trains susceptibles de circuler sur cet axe.

Une bande d'éveil de vigilance sera également mise en œuvre sur toute la longueur de chacun des quais et permettra de délimiter la « zone à risque ».

### Les équipements de la halte ferroviaire

À la différence d'une gare, une halte ferroviaire ne dispose pas d'un bâtiment voyageurs. Toutefois, plusieurs équipements sont proposés pour garantir la sécurité des flux, l'information aux voyageurs et leur assurer un confort d'attente.

La future halte pourra notamment disposer, sur chacun des 2 quais:

- d'abris;
- de bancs;
- de candélabres avec haut-parleur;
- de panneaux avec le nom de la halte;
- d'une horloge;
- de poubelles;
- d'un écran dynamique multimodal affichant les prochains départs.

À l'entrée de la passerelle, côté rue des Brassières, différents équipements seront également mis en place:

- distributeur de billets régionaux;
- valideur;
- plans des réseaux de transport.

### Pour aller plus loin:

#### Comment est calculée la largeur d'un quai ferroviaire ?

La largeur d'un quai ferroviaire est déterminée selon deux principaux critères:



- la « zone à risque », qui est en fonction de la vitesse de circulation des trains sur la voie: 0,90 m (la ligne Grenoble-Montmélian étant circulée à 140 km/h);
- la largeur de deux sens de circulation piétons (y compris les personnes en situation de handicap): 1,60 m (2x0,80 m chacune).

Ainsi, la largeur du quai devra donc être au minimum de 2,50 m (0,90 m + 1,60 m).





## Organisation des flux d'utilisateurs pour accéder aux quais

### Pour accéder au quai A, situé côté parvis (rue des Brassières):



-  des escaliers permettront de descendre directement sur le quai depuis l'entrée de la halte. **(en orange sur le plan)**
-  un ascenseur viendra compléter l'escalier afin de permettre aux personnes à mobilité réduite d'accéder au quai. **(en vert sur le plan)**

### Pour accéder au quai B côté opposé au parvis:

Les voyageurs devront obligatoirement utiliser la passerelle. Pour accéder à cette dernière plusieurs possibilités sont offertes depuis l'entrée de la halte:

-  des escaliers **(en rose sur le plan)**;
-  une rampe en pan incliné de 2 mètres de large, pour les personnes à mobilité réduite et les cycles **(en bleu sur le plan)**.

Une fois que les voyageurs ont traversé les voies en cheminant sur la passerelle, deux accès sont mis à disposition pour accéder au quai B (situé à l'opposé du parvis):

-  des escaliers **(en rose sur le plan)**;
-  un ascenseur **(en bleu sur le plan)**.



### À NOTER

Le projet est situé dans le périmètre de protection des ruines de l'ancien Prieuré de Domène, classé monument historique. Le traitement architectural de la passerelle fera l'objet d'échanges avec l'Architecte des Bâtiments de France.

## ACCÈS À LA HALTE DIRECTEMENT DEPUIS LE PÔLE D'ÉCHANGES MULTIMODAL (PEM)

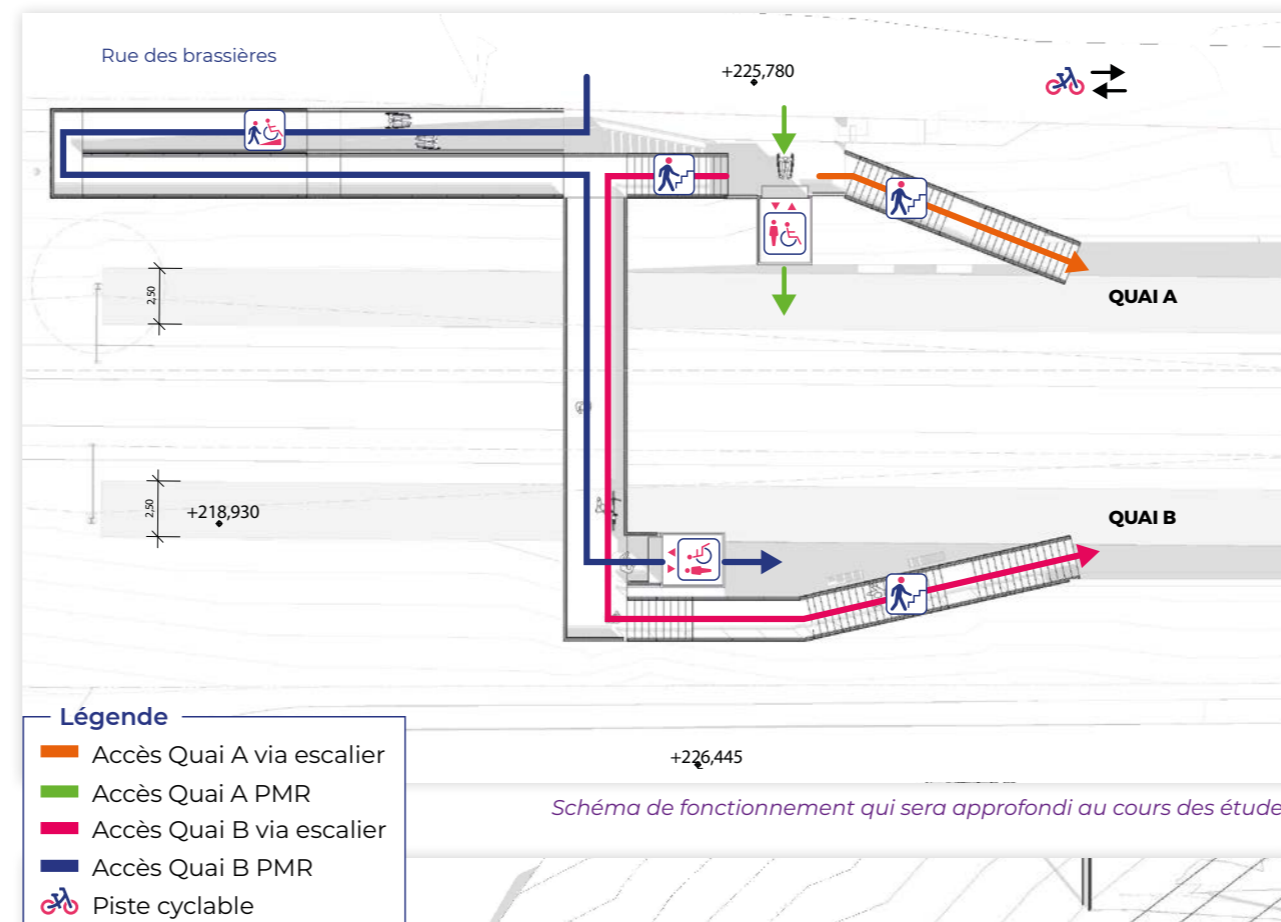
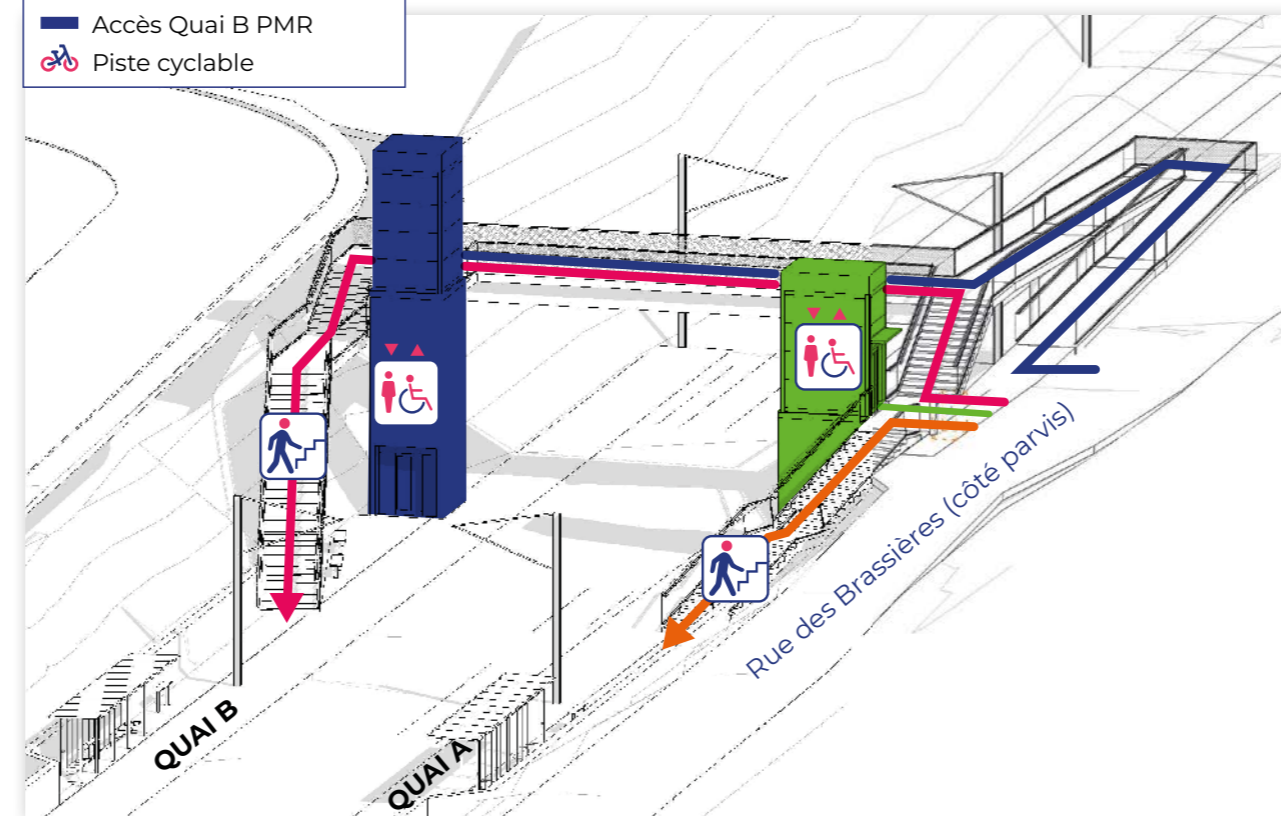


Schéma de fonctionnement qui sera approfondi au cours des études.



Vue en 3D de la passerelle: schéma qui sera approfondi au cours des études.

## Réalisation des travaux ferroviaires

Le calendrier de réalisation des travaux sera défini dans le but de limiter autant que possible les impacts sur l'exploitation de la ligne ferroviaire. Certaines opérations, par exemple des terrassements à proximité des voies, ou la mise en place de la passerelle, pourraient nécessiter des interruptions temporaires de circulation.

Elles auraient donc lieu de nuit ou au cours de week-ends afin de limiter les impacts sur les circulations des trains.

Les perturbations liées aux travaux, comme la circulation des poids lourds et/ou le bruit, feront l'objet d'informations préalables aux riverains (en accord avec la commune de Domène, le SMMAG et Grenoble – Alpes Métropole).



### VOTRE AVIS COMPTE

Il est particulièrement attendu sur:

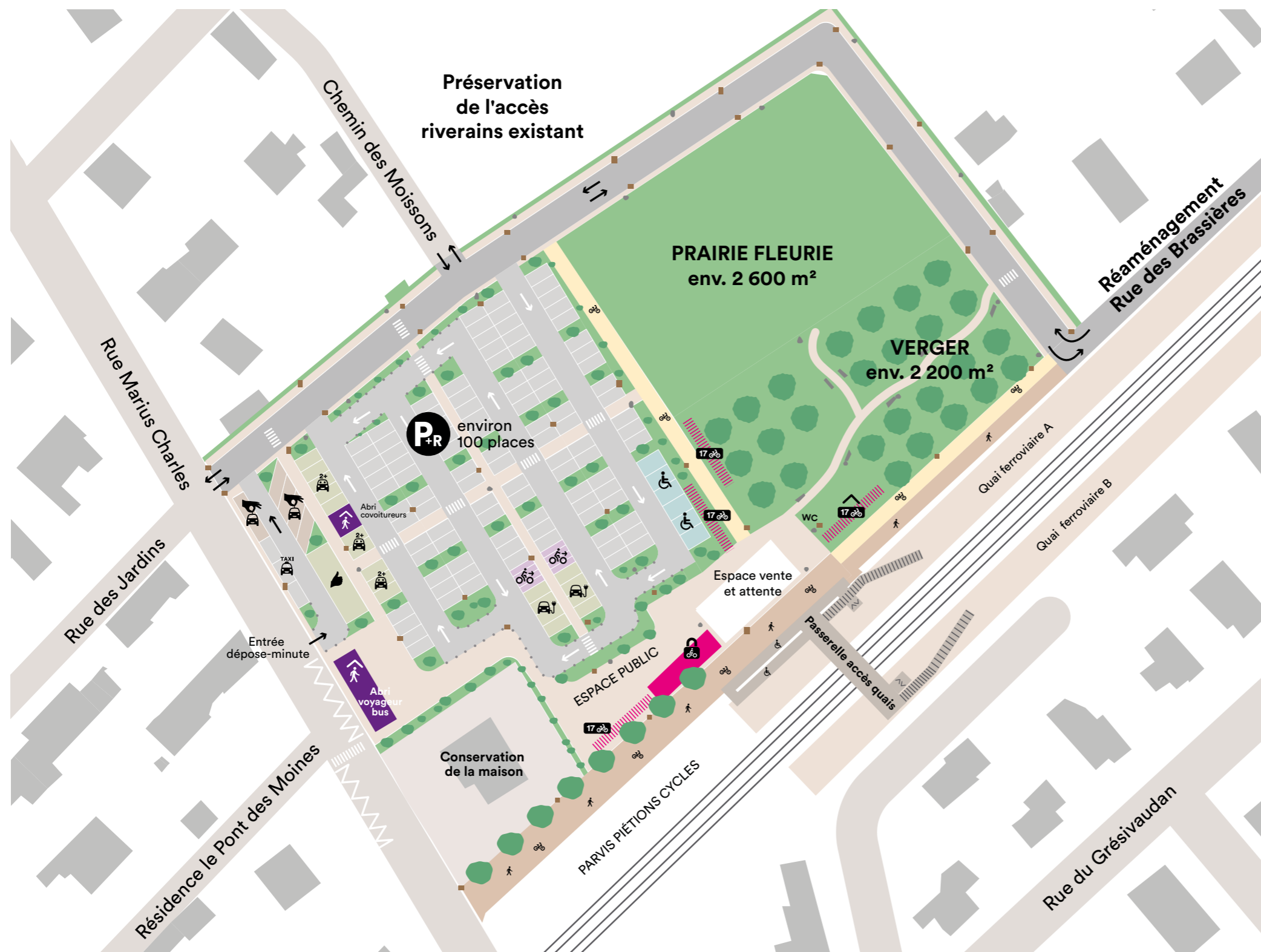
- l'organisation des flux d'utilisateurs pour accéder aux quais.

Les dimensions de la passerelle seront les suivantes:

- largeur: 2,50 mètres;
- longueur: 12 mètres;
- hauteur: 6 mètres (depuis le quai).

## Zoom sur la partie espace public

Le plan d'aménagement pourrait être le suivant:



### LÉGENDE

- |  |                                   |
|--|-----------------------------------|
| Parking-Relais                             | Arrêt de bus                      |
| Places covoiturage                         | Piste cyclable                    |
| Places dépose-minute                       | Arbres                            |
| Places taxi                                | Voie ferrée                       |
| Places PMR                                 | Ascenseurs                        |
| Places recharge électrique et auto-partage | Abri                              |
| Places 2 roues motorisés                   | Arceaux vélos et nombre d'arceaux |
| Espace auto-stop                           | Escaliers                         |
| Consigne vélo                              |                                   |

Plan de principe qui sera approfondi au cours des études.



## Des aménagements et services pour favoriser la mobilité

De nombreux aménagements et services seront mis en place pour **favoriser l'intermodalité** et faire en sorte que le passage d'un mode à l'autre soit rapide, confortable et sûr pour l'utilisateur.

Tous les aménagements prendront bien en compte les normes de mise en accessibilité prévues par la réglementation.



### Pour l'ensemble des usagers:

#### • création d'un espace public central avec:

- un espace pour l'information voyageurs (bornes de billetterie intermodale, panneaux d'information dynamique indiquant les horaires des prochains trains, bus et cars, informations sur le covoiturage et l'autopartage...) et l'attente (bancs, abris);
- du mobilier urbain (bancs, toilettes automatiques, points d'eau);
- de la végétation.

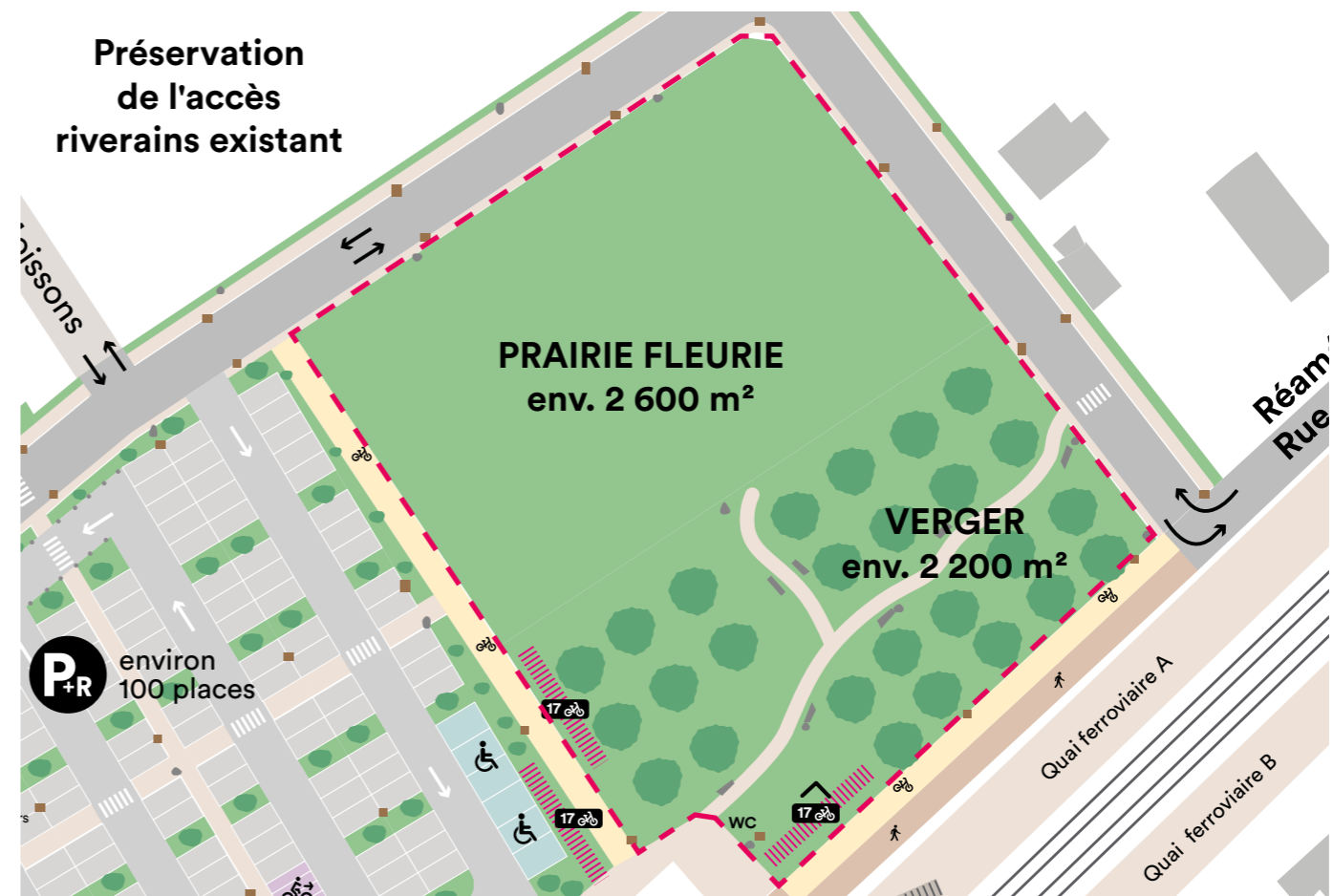
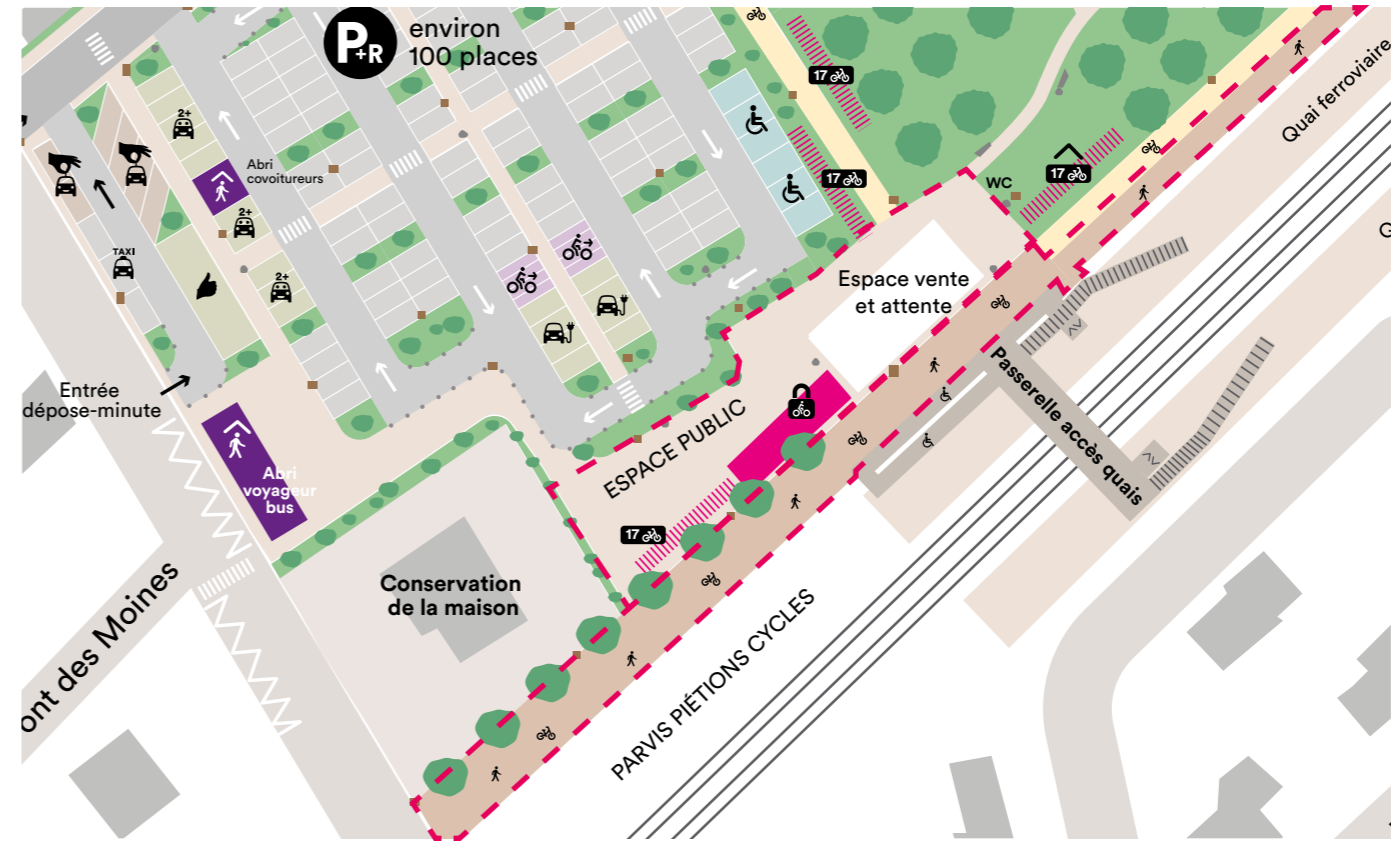
#### • création d'un parvis dédié aux modes actifs (piétons – cycles) sur la rue des Brassières le long de la voie ferrée pour renforcer la sécurité et apaiser les lieux.

Ainsi la circulation automobile sera interdite sur la section au droit du pôle d'échanges. Les véhicules devront emprunter la nouvelle voie contournant le pôle d'échanges et donnant accès au parking. *(plus de détails dans la partie Pour les usagers venant en voiture ou en deux-roues motorisés):*

#### • création d'un espace paysager (préservation, reconstitution ou transformation de l'ancien verger existant pour préserver la biodiversité);

#### • création de cheminements piétons au sein du PEM pour relier le parking-relais, les quais bus, les emplacements de dépose-minute et de covoiturage au parvis, aux quais et à la passerelle.

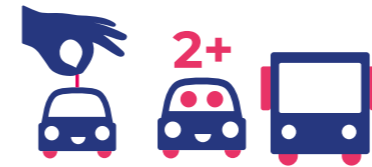
À noter que la maison existante à l'angle des rues Marius-Charles et des Brassières sera conservée.





**Pour les usagers utilisant le vélo sur l'espace public central:**

- station de gonflage pour les vélos;
- implantation d'arceaux vélos (environ 68 arceaux vélo dont 17 abrités);
- installation de consignes sécurisées pour les vélos et autres engins de déplacement personnel (50 places, extensibles).



**Pour les usagers utilisant les bus, le covoiturage, le dépose-minute et les taxis:**

- création de 2 quais bus avec abri;
- création d'emplacements pour le dépose-minute, le covoiturage spontané (ou autostop) et les taxis, accessibles facilement de la rue Marius Charles;
- création d'un abri pour l'attente dans le cas du co-voiturage organisé.





### Pour les usagers venant en voiture ou en deux-roues motorisés:

- création d'un parking-relais paysager d'une centaine de places, avec des emplacements réservés aux personnes à mobilité réduite, le plus près possible de la halte ferroviaire, ainsi que des emplacements pour les deux-roues motorisés, le covoiturage, l'autopartage et le rechargement électrique;
- création d'une voie contournant le PEM pour les voitures et les deux-roues motorisés, ce qui permet de réserver le parvis aux modes actifs (piétons et cycles), tout en assurant la liaison entre les rues des Brassières et Marius Charles, et l'accès au parking-relais.



### VOTRE AVIS COMPTE

#### Il est particulièrement attendu sur:

- les services que vous souhaiteriez ajouter sur l'espace du PEM et ceux qui ne vous semblent pas pertinents;
- la place de la végétation et des espaces verts.



#### Pour aller plus loin:

Le parking-relais a été dimensionné à partir des résultats des enquêtes de déplacements réalisées sur la grande région grenobloise, en prenant pour hypothèse que les habitants de Domène se rendront principalement au PEM à pied, en vélo ou en bus. Le parking-relais a ainsi vocation à répondre plutôt aux besoins des habitants plus éloignés, qui n'ont pas beaucoup d'alternatives à la voiture, comme ceux des Balcons de Belledonne.

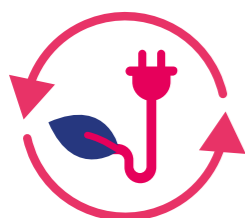
Néanmoins, le schéma d'aménagement pourra évoluer dans le temps pour prendre en compte les besoins des usagers et des habitants et l'évolution des pratiques de mobilité et du quartier.

Ainsi la prairie fleurie pourrait être transformée en parking si un besoin en places de stationnement supplémentaires était avéré.

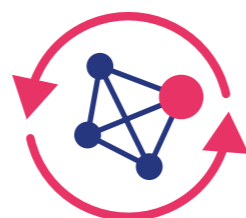
## Un Pôle d'Échanges Multimodal vertueux

Dès la phase conception du PEM, le SMMAG souhaite mettre en œuvre un projet ambitieux au niveau environnemental.

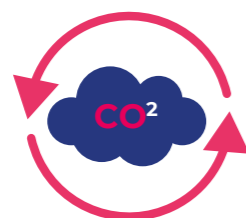
Il pourrait s'appuyer sur la démarche suivante, qui vise à interroger le projet, afin d'obtenir la réponse la plus vertueuse possible par rapport aux cinq enjeux ci-dessous :



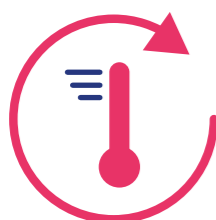
Énergie



Matière



Carbone



Climat



Biodiversité

*Concept développé par AREP, agence d'architecture filiale de SNCF Gares & Connexions.*

### Pour aller plus loin:

Une étude faune-flore quatre saisons a été réalisée sur le site du futur PEM. Des mesures particulières seront prises, pour limiter l'impact du projet sur la faune et la flore, et si besoin le compenser.

Par exemple, par rapport à l'enjeu climat: le recours à l'enrobé sera minimisé pour limiter les îlots de chaleur et l'imperméabilisation des sols. Pour le parking, des places végétalisées seront prévues.

Parallèlement une réflexion sera conduite pour aménager des ombrières photovoltaïques sur une partie du PEM.

Par rapport à l'enjeu biodiversité: une attention particulière sera portée à la faune et la flore. Ainsi le verger sera préservé ou reconstitué (en fonction de l'état sanitaire des arbres et de leur intérêt pour l'habitat des oiseaux et des chauves-souris).

Le SMMAG souhaite lors de cette concertation préalable associer les riverains et les futurs usagers à cette éco-conception.



### VOTRE AVIS COMPTE

Il est particulièrement attendu sur:

- sur les principes d'éco-conception à retenir pour le projet.



P+R de Varcès





# L'accès au pôle d'échanges



## Pour les piétons et les cycles

Pour renforcer l'attractivité du PEM pour les piétons et les cycles, le réseau d'aménagements cyclables et piétonniers, qui est en cours d'étude par Grenoble – Alpes Métropole et la commune de Domène, se connectera au PEM.

Des travaux seront réalisés sur le pont Marius Charles pour améliorer la sécurité des piétons.



## Pour les usagers des transports en commun

Plusieurs lignes de transport en commun desserviront le PEM. Le fonctionnement précis de ces lignes sera adapté pour assurer une bonne connexion aux trains. Les études sont en cours. L'objectif est d'améliorer la lisibilité de l'offre de transports, assurée aujourd'hui par plusieurs réseaux (Tag, Cars Région, Tougo).



## Pour les voitures

L'accès automobile au PEM reposera sur les axes existants. Il se fera principalement par l'avenue Marius Charles (depuis les Balcons de Belledonne notamment) mais aussi par la rue des Brassières (depuis Le Versoud), qui sera réaménagée.

Le parvis du PEM (interface entre la halte / la passerelle et le parking) sera réservé aux piétons et cycles, car la circulation automobile sera interdite sur la partie ouest de rue des Brassières. Les voitures devront contourner le parking-relais pour effectuer la liaison rue des Brassières – rue Marius Charles.



## À NOTER

Les aménagements cyclables et de sécurisation du pont Marius Charles seront réalisés indépendamment du PEM, et devraient être opérationnels avant son ouverture. Ils ne font donc pas l'objet de la présente concertation.

Des réunions de présentation spécifiques pour ces aménagements seront organisées par Grenoble – Alpes Métropole et la commune de Domène.



# Les modalités de mise en œuvre

## Les coûts prévisionnels et le financement du PEM

### Coûts prévisionnels des travaux:



Partie ferroviaire (halte ferroviaire)  
Entre 11 et 15 M€



Partie espace public  
Environ 2,20 M€ (hors foncier)

### Un financement partenarial

Les études de création de la halte ferroviaire sont cofinancées par l'État, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le SMMAG, dans le cadre du Contrat de Plan État-Région.

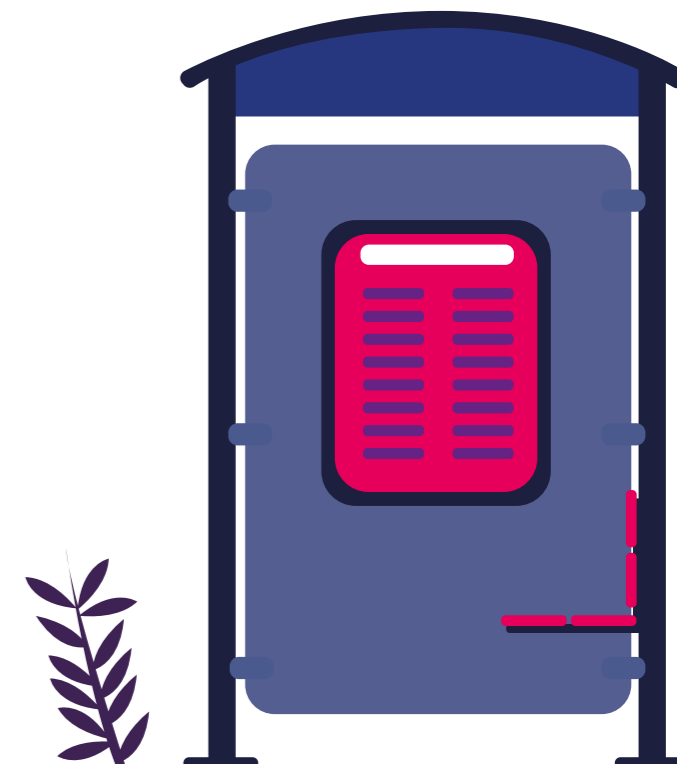
À ce jour, ils ont financé la phase d'études d'avant-projet de la partie ferroviaire pour un montant de 485100 euros.

Pour la partie espace public du PEM, les financements prévus sont les suivants:

- la Région Auvergne-Rhône-Alpes participera au financement de l'étude faune flore dans le cadre du contrat de mobilités vertes;
- la commune de Domène participera au financement du verger et des espaces verts;
- Grenoble Alpes-Métropole financera les aménagements cyclables, les équipements vélos et le mobilier urbain, le réaménagement de la rue des Brassières et participera au financement du parvis;

- l'État, qui a retenu le projet dans le cadre du 4<sup>ème</sup> appel à projet « Transports collectifs en site propre et pôles d'échanges multimodaux », apportera une aide financière plafonnée à 320 000 €;
- le Département de l'Isère apportera une participation financière égale au 1/3 du reste à charge du SMMAG;
- le reste sera pris en charge par le SMMAG.

Des ajustements de ces participations auront lieu au cours des études ultérieures.



## Les partenaires du projet

### Les maîtres d'ouvrage du projet:

4 maîtres d'ouvrage seront amenés à intervenir pour l'aménagement du PEM, en fonction de leurs compétences:

SNCF Gares & Connexions, le SMMAG, Grenoble Alpes-Métropole, la commune de Domène



## Le calendrier prévisionnel



### Les partenaires:

Le Département de l'Isère, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'État



Toutes les informations  
sur la concertation sur le site:

[www.smmag.fr](http://www.smmag.fr)



**SMMAG**

Syndicat Mixte  
des Mobilités  
de l'Aire Grenobloise

**SNCF**

**GARES  
& CONNEXIONS**